DELIBERATION N° 28

Aide aux sportifs de haut niveau pour l'année 2012

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :33
Nombre de votants :39

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 septembre 2011, la Ville de Dieppe a décidé d'apporter son soutien financier aux sportifs de haut niveau afin de leur permettre de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions possibles et de soulager les clubs qui les accompagnent tout au long de l'année.

Les critères d'accès au dispositif étaient les suivants :

- pratiquer et avoir été formé au sein d'une association sportive Dieppoise.
- pratiquer une discipline reconnue de haut niveau : liste officielle publiée par le Ministère Jeunesse et Sports
- être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau ou espoir : liste publiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Quatre sportifs dieppois ont bénéficié de cette aide en 2011, à concurrence de 2000 € pour les sportifs inscrits sur la liste ministérielle de haut niveau et de 1500 € pour ceux inscrits sur les listes espoir partenaire d'entrainement, conformément à la délibération du 29 septembre 2011.

Compte tenu de l'implication dans la vie sportive dieppoise de sportifs de haut niveau qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions définies dans la précédente délibération, il est proposé de faire bénéficier de cette aide les sportifs inscrits sur la liste ministérielle de haut niveau et sur les listes espoir partenaire d'entrainement qui pratiquent dans un club extérieur du fait de leur spécialité non représentée sur le territoire communal, sous réserve qu'ils aient été formés à l'origine dans un club dieppois et contribuent par leur activité sur le territoire au soutien de la vie sportive locale.

Au regard de la liste mise à jour le 25 juillet 2012 et des critères intégrant cette dernière précision, six sportifs dieppois seraient susceptibles de prétendre à cette aide.

Sportifs de la catégorie « Sportifs de haut niveau » :
- Aviron : Jean Baptiste Macquet et Dorian Mortelette (licencié au CND depuis un an)
- Lutte : Maxime Fiquet
- VTT : Laura Metzler (Dieppoise mais licenciée au VC Darnétal - discipline non représentée à Dieppe)

Sportifs de la catégorie « Espoirs » :
- Aviron: Rouillé Maxime et Cochennec Robin

Vu la délibération n° 27 du 29 septembre 2011 portant sur la création d'une aide en direction des sportifs de haut niveau,

Considérant l'avis de la commission n° 5 du 18 septembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver la modification des conditions d'éligibilité telle qu'exposée ci-dessus, sachant que l'aide est de :

* 2000 € pour les sportifs de la catégorie « Sportifs de haut niveau »

* 1500 € pour les sportifs de la liste « Espoirs »

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les sportifs concernés.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :